

Nouvelle réglementation

Application à partir du 1^{er} septembre 2017

Le requis d'arbitrage n'est plus en application à ce jour.

Il est remplacé par

U.V.4 Engagement personnel

<p>1^{er} DAN ET 2^{ème} DAN</p>	<p>Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu, à l'aide d'une attestation délivrée par son enseignant.</p> <p>Exemples d'implications : Aide à l'enseignement, accompagnement d'équipes, aide à l'organisation d'évènements au sein du club, fonctions techniques ou électives au sein du club.</p> <p>Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition se déroulant sur 2 demi-journées organisées par l'OTD dont il dépend.</p>
<p>3^{ème} DAN ET 4^{ème} DAN</p>	<p>Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu, à l'aide d'une attestation délivrée par le CORG et attestant d'au moins un titre ou fonction depuis son dernier grade.</p> <p>Enseignant en exercice, commissaire sportif départemental, arbitre départemental, juge, élu au sein du club, bénévole au sein d'une OTD.</p> <p>Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition se déroulant sur 4 demi-journées organisées par l'OTD dont il dépend.</p>